

Louis GILL  
Économiste québécois, retraité de l'UQAM  
**2004**

**“Antisémitisme :  
l’intolérable chantage.”**

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)  
Site web: <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"  
Site web: [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Louis Gill, économiste québécois, retraité de l'UQAM (2004)

## “ Antisémitisme : l'intolérable chantage. ”

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Louis Gill, «Antisémitisme: l'intolérable chantage ». Un article publié dans le **Bulletin d'histoire politique**, vol. 13, no 1, automne 2004, pp. 245-248.

Louis GILL était professeur au département de sciences économiques de l'UQAM. Spécialiste des économies socialistes, il a publié plusieurs ouvrages sur la théorie économique marxiste, l'économie internationale et les modèles de concertation.

Autorisation accordée par l'auteur le 4 janvier 2005 de diffuser cet article.



[gill.louis@uqam.ca](mailto:gill.louis@uqam.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 19 janvier 2005 à Chicoutimi, Québec.



# Table des matières

[Chantage, intimidation, poursuites](#)  
[Victime ou bourreau ?](#)  
[Pas d'équation entre Israël et les Juifs](#)

[Retour à la table des matières](#)

On le sait, les moindres critiques d'Israël provoquent une montée aux barricades de ses défenseurs inconditionnels qui profèrent inévitablement à l'endroit des auteurs de ces critiques des accusations d'antisémitisme. Mais ce que nous connaissons ici au Québec n'est qu'un pâle reflet de ce qui se passe en France où les accusations de haine des Juifs se doublent de mesures de chantage, d'intimidation, de poursuites judiciaires, voire de menaces de mort, dirigées tout autant contre les Juifs, nombreux, qui rejettent l'inadmissible identification de la totalité de la communauté juive à Israël et qui refusent d'être complices des crimes perpétrés par Israël contre la population palestinienne.

Cette dangereuse dérive est mise à jour dans un livre intitulé *Antisémitisme : l'intolérable chantage*, récemment publié aux éditions La Découverte par un collectif de neuf auteurs, composé du philosophe Étienne Balibar, de l'ancien président de Médecins sans frontières, Rony Brauman, de la philosophe Judith Butler de l'Université de la Californie à Berkeley, du journaliste Sylvain Cypel du journal *Le Monde*, de l'éditeur Éric Hazan, du politologue Daniel Lindenberg de l'Université de Paris VIII, du journaliste et éditeur Marc Saint-Upéry, du directeur de la rédaction de la revue *Politis*, Denis Sieffert, et du fondateur du Centre d'information alternative de Jérusalem, Michel Warscharwski.

Ce livre, écrit son directeur littéraire Hugues Jallon, est né de l'effroi devant l'utilisation de plus en plus systématique du thème de la « montée de l'antisémitisme » ou de la « nouvelle judéophobie », pour disqualifier toute critique de la politique militaire et coloniale d'Israël, stratégie, souligne-t-il, qui n'est pas sans rappeler celle qui consistait, il y a cinquante ou soixante ans, à assimiler au « fascisme » toute critique de l'URSS stalinienne pour la faire taire.

## Chantage, intimidation, poursuites

[Retour à la table des matières](#)

Pour tenter de réduire la critique au silence, de nombreuses poursuites ont été intentées à partir, par exemple, d'accusations d'« *incitation à la discrimination, à la haine et à la violence à l'égard du peuple israélien* » pour l'inscription des mots « *Sharon assassin* » sur le mur d'une municipalité, de « *provocation à la discrimination économique* » pour l'appel au boycott des produits israéliens, etc. Des accusations qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas abouti à des condamnations et qui sont sans doute vouées à l'échec, mais qui jouent leur rôle de manœuvres de dissuasion dans la mesure où un procès, même gagné d'avance, constitue pour le défendeur une perte de temps, d'énergie et d'argent. Parmi les champions de cette ligne d'intervention, des intellectuels en vue, dont les mieux connus sont Alain Finkielkraut et le philosophe ex-maoïste Bernard-Henri Lévy, pour qui toute attaque contre la politique israélienne est dictée par l'antisémitisme et tombe par conséquent sous le coup de la loi. Par exemple, écrit Éric Hazan, dès que le mot « boycottage » est écrit ou prononcé, on intente un procès, en établissant un parallèle insoutenable avec le boycottage des magasins juifs dans l'Allemagne de 1933.

La volonté d'assimiler la critique d'Israël à de l'antisémitisme suppose que l'ensemble de la communauté juive s'identifie à Israël, ce qui rend insupportable toute dissidence. Dès lors, les Juifs attachés aux valeurs démocratiques, qui rejettent cette fausse unanimité communautaire et refusent de s'associer à des politiques qu'ils réprouvent ou, mieux encore, qu'ils combattent ouvertement, sont désignés comme des « juifs honteux » ou animés par la « haine de soi », sont accusés de trahison, de « sympathie à l'égard des terroristes », etc. Ils sont l'objet d'une forme de *herem*, c'est-à-dire d'« excommunication », comme le philosophe Baruch Spinoza l'avait été de la communauté juive d'Amsterdam en 1656, « *exclu, chassé, maudit et exécré* » par les rabbins, pour ses idées considérées comme hérétiques.

Ils sont aussi victimes du chantage, des menaces et des poursuites, comme l'ex-président de Médecins sans frontières Rony Brauman accusé de trahison, comme le cinéaste Eyal Sivan à qui on a envoyé par la poste une balle de revolver accompagnée d'un mot lui annonçant que la prochaine balle ne lui parviendrait pas par la poste, et comme Norman Finkelstein, auteur de *L'industrie de l'Holocauste. Réflexions sur l'exploitation de la souffrance des Juifs*, et son éditeur Éric Hazan, poursuivis pour

« *diffamation à caractère racial et incitation à la haine raciale* ». Rappelons, dans ce dernier cas, que non seulement les deux accusés sont juifs, mais que tous les membres de la famille de Finkelstein, des deux côtés, ont été exterminés par les nazis.

## Victime ou bourreau ?

[Retour à la table des matières](#)

Le fondement de cette poursuite est le rejet par Finkelstein du dogme selon lequel l'Holocauste constituerait un phénomène unique, exclusivement juif. Voilà qui n'est pas sans rappeler, au Québec, l' « Affaire Michaud ». Reconnaître comme une innommable atrocité le génocide des Juifs tout en refusant de le voir comme un phénomène unique équivaudrait à banaliser, voire nier l'Holocauste, ce qui constituerait un délit tombant sous le coup de la loi qui interdit « *tout acte raciste, antisémite ou xénophobe* ».

Mais, écrit Éric Hazan, il y a plus: « *Une Shoah de caractère unique, sans précédent et sans équivalent dans l'histoire, donne au peuple juif - et donc à l'État d'Israël qui prétend le représenter - un droit sur les autres qui est lui aussi unique, un capital moral qui justifie tous les moyens employés pour assurer sa "survie" et en particulier l'occupation armée des territoires palestiniens... On voit que le concept de "Shoah événement unique"... n'est pas simplement une aberration historiographique, mais un puissant moyen de défense de l'État d'Israël contre les Palestiniens* ».

D'où la tendance, dans le cadre du conflit israélo-palestinien, à une inversion des termes de la relation victime-agresseur, à la présentation de l'occupant comme la victime de l'occupé, se défendant contre ce qu'il présente comme les « *intentions offensives* » de ce dernier. Dès lors, « *la victime, c'est Israël*, écrit Michel Warschawski. *Ce n'est plus un peuple occupé qui combat une armée d'occupation, mais le terrorisme qui mène une guerre d'éradication contre le peuple juif... Les Israéliens se parent des attributs de la victime, une victime qui mène une lutte désespérée pour sa survie* ».

La philosophe de l'Université de Berkeley, Judith Butler, remet ici les pendules à l'heure : « *... Nous sommes dans une situation historique où on ne peut plus supposer systématiquement ou exclusivement que nous, les juifs, sommes nécessairement les victimes... Aucune éthique politique ne peut partir de l'hypothèse que les juifs monopolisent la position de victimes* ».

## Pas d'équation entre Israël et les Juifs

[Retour à la table des matières](#)

La contribution de Judith Butler est une réplique cinglante aux propos du président de l'Université Harvard, Lawrence Summers, qui s'est plaint de ce qu'un nombre sans cesse croissant d'intellectuels progressistes aux États-Unis expriment « *des opinions profondément anti-israéliennes* », et de ce qu'ils prôneraient ainsi « *des actions antisémites dans leurs effets, même si elles ne le sont pas dans leur intention* ». Cette inadmissible équation entre la critique des politiques d'Israël et l'antisémitisme est fustigée sans appel par Judith Butler : « *Un des aspects de l'antisémitisme, et d'ailleurs de toute forme de racisme, c'est l'attribution à un peuple tout entier d'une même position, d'une même opinion ou d'une même disposition... En défendant la possibilité d'une distinction entre Israël et les juifs, non seulement je revendique un espace critique et une possibilité de désaccord pour les juifs qui émettent des objections contre Israël, mais je combats l'assimilation antisémite de la judéité aux seuls intérêts d'Israël. Le "juif" n'est pas plus défini par Israël que par les diatribes antisémites* ».

Judith Butler fait état d'une opposition aux politiques d'Israël qui se manifeste de plus en plus aux États-Unis, dans la population juive comme dans la population non juive (3 700 Juifs américains ont récemment signé une pétition d'opposition à l'occupation des territoires palestiniens), mais aussi en Israël où se multiplient les organisations en faveur de la paix, de la justice et de l'égalité. Elle mentionne la micro-expérience du village de Neve Shalom Wahat al-Salam, le seul village d'Israël administré collectivement par des Juifs et des Arabes, dans lequel on peut voir une réalisation concrète de l'hypothèse qu'elle énonce par la suite comme un moyen de résoudre un conflit qui semble sans issue, celle de l'incorporation d'Israël à une entité israélo-palestinienne qui éliminerait toutes les distinctions ethniques et confessionnelles en matière de droits et de citoyenneté. Si idéaliste puisse-t-elle paraître en ce moment, cette hypothèse d'un État binational israélo-arabe n'est pas nouvelle et mérite qu'on la médite. Minoritaire, elle a été débattue dans les années qui ont précédé la création d'Israël sous l'instigation d'une petite organisation dirigée par le rabbin Judah Magnes, premier recteur de l'Université de Jérusalem. Elle était appuyée par la philosophe Hannah Arendt. Elle a été reprise, lors d'une récente visite à Montréal, par le neveu « renégat » de l'ex-premier ministre Benyamin Nétanyahou, Éric Ben-Artzi.

Fin du texte.